



**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION
DE THETFORD (CLD)**

Le 28 mai 2018



Le très honorable Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

351

DC2.6

L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009

Objet : Bannissement de l'amiante au Canada / demande d'aide

Monsieur le Premier ministre,

En lien avec votre projet de loi concernant le bannissement de l'amiante au Canada, la région de Thetford (MRC des Appalaches) vous exposait en long et en large dans une lettre vous étant adressée, le 5 décembre 2016, l'ensemble des problématiques entourant l'imposant passif minier avec lequel la région doit seule, conjuguer.

Face à l'exercice que vous menez présentement concernant le bannissement de l'amiante au Canada nous déplorons vivement le fait qu'à aucun moment la principale région touchée ou concernée n'a été ni de près ou de loin consultée en lien avec cette démarche.

Par ailleurs, la Presse Canadienne nous apprenait le 1^{er} mai dernier la décision de votre gouvernement de procéder à des investissements plus qu'important au Yukon pour rendre le site de la mine Faro plus sécuritaire pour les humains et la faune.

Or, en plein centre du Québec, dans la région de Thetford Mines, l'exploitation de la première mine de chrysotile a débuté en 1876. Pendant le siècle et quart qui a suivi, plus d'une dizaine de mines ont été exploitées à différents endroits entre les municipalités d'East Broughton et de Saint-Joseph-de-Coleraine, sur une distance d'environ 30 kilomètres et ce, en plein cœur du Québec en Chaudière-Appalaches. Ces exploitations ont entraîné l'accumulation de deux types de résidus : les résidus de pierre stérile et les résidus d'usinage.

Cette accumulation des résidus miniers a formé, au fil des années, des montagnes désignées sous le nom de haldes de forme conique au sommet aplati et dont la hauteur peut atteindre 100 mètres. On estime que les résidus d'usinage couvrent une superficie d'environ 5 km², totalisant plus de 400 millions de tonnes.



Monsieur le Premier ministre, il faut être bien conscient que bannir l'amiante a des conséquences économiques importantes pour notre région. Il faudra donc agir avec beaucoup de responsabilités.

Vous trouverez, ci-joint, notre mémoire sur le projet de règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante. Nous vous invitons à en prendre connaissance car il présente bien l'ensemble de la problématique et notre besoin de support. Nos friches industrielles minières sont des propriétés commerciales ou industrielles abandonnées, inexploitées ou sous-exploitées. Nos friches industrielles sont, pour plusieurs, situées dans des zones urbaines et présentent un potentiel de réaménagement ou d'opportunités économiques. De toute évidence, un vaste projet d'assainissement des sites miniers dans notre région doit être orchestré et financé.

Des enjeux importants se dégagent pour notre région dans un contexte de bannissement définitif de l'amiante et un support financier substantiel de votre gouvernement est nécessaire pour gérer ce passif industriel minier.

Nous souhaitons donc que vous ayez pu bien saisir notre degré d'inquiétude et que vous saurez nous accompagner dans les étapes à venir. Nous souhaitons une rencontre d'échange constructif à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.



Paul Vachon
Préfet
MRC des Appalaches



Marc-Alexandre Brousseau
Président
Maire de la Ville de Thetford Mines

PV/MAB/LR/cp

p.j.

c.c. M. Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable
L'honorable James Gordon Carr, ministre des Ressources naturelles